



03 BP 2900 Cotonou - Bénin
TEL : (+229) 52 19 06 89
E-Mail : pacofide@gouv.bj
www.agriculture.gouv.bj

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS (SERVICES CONSULTANTS)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA MISSION D'AUDIT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU PÔLE AGROALIMENTAIRE DE L'AGGLOMERATION DU GRAND NOKOUE A ABOMEY-CALAVI

Financement : Banque mondiale

Crédit : IDA N°6663-BJ

STEP : BJ-ACMU-379189-CS-INDV

Autorité Contractante: SIMAU

Maître d'Ouvrage: PACOFIDE / APIEx



A.M.I : N° 011 / SIMAU / 2023 / DG / DO / DJ / CPM du 20/12/2023

1- Le Gouvernement de la République du Bénin a obtenu, dans le cadre de l'accord de crédit IDA N°6663-BJ de l'Association Internationale de Développement (IDA) un appui financier pour la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières Agricoles et à la Diversification des Exportations (PACOFIDE). Au nombre des actions prévues dans la première composante du PACOFIDE, figure la réalisation des infrastructures critiques au développement des chaînes de valeurs des filières ciblées. Dans cette optique, il a été jugé nécessaire de construire une installation de services logistiques à température contrôlée (TCL) de classe internationale au niveau du futur marché de gros du Grand Nokoué pour les produits périssables. Ce sous-projet s'inscrit dans le vaste projet de construction du Marché de Gros, sur un même site, à Akassato dans la commune d'Abomey-Calavi.

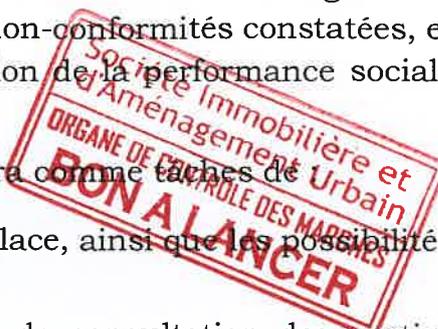
Le bénéficiaire exécutera, par l'intermédiaire du Ministère du Cadre de Vie et du Transport, chargé du Développement Durable (MCVT), la première composante du projet conformément aux dispositions de l'article V des conditions générales et de l'annexe 2 de l'accord de projet. Il envisage d'utiliser

une partie du montant de cet appui financier pour effectuer les paiements des Services de Consultant.

- 2- Les Services de Consultants concernent la réalisation de l'Audit de mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) des Populations Affectées par le Projet (PAP). L'objectif principal de la mission est de vérifier la mise en œuvre de ce PAR du marché de gros, de vérifier la conformité des dispositions du PAR avec les exigences de la Norme Environnementale et Sociale 5 (NES5), de s'assurer que le processus d'indemnisation déjà exécuté est conforme à la NES 5 constituant le cadre de référence pour le PACOFIDE et à la législation nationale afin de ressortir les conformités et les non-conformités constatées, et de proposer des actions correctives, d'amélioration de la performance sociale du projet et de capitaliser les acquis.

Dans le cadre de cette mission, le Consultant aura comme tâches de

- ☞ vérifier les modalités de suivi des PAP mises en place, ainsi que les possibilités de retracer les PAP ayant déjà libéré le site ;
- ☞ mettre en place un plan de communication et de consultation des parties prenantes et particulièrement les personnes affectées concernées par le lot destiné au PACOFIDE sur la superficie de 1,05 hectares (les rechercher au préalable) ;
- ☞ évaluer la conformité des actions menées avec les dispositions prévues par la réglementation nationale en matière de réinstallation involontaire et de la NES5, notamment : les critères d'éligibilité, l'indemnisation à la valeur de remplacement des biens perdus ; la prise en compte des pertes de revenus éventuelles ; l'octroi des mesures d'accompagnement appropriées lorsqu'applicable, telles que l'aide au déménagement (et à la sécurisation foncière), l'aide à la transition ou l'appui aux personnes vulnérables ;
- ☞ vérifier, si tous les droits ont été attribués à toutes les personnes affectées conformément aux dispositions prévues dans le PAR ;
- ☞ Identifier les mesures exigées par la NES5 et non incluses dans le PAR, ainsi que les personnes affectées sur le terrain du sous-projet, qui devraient en bénéficier ;
- ☞ évaluer le Mécanisme de Gestion des Grievs mise en place (accessibilité, fiabilité, participation, etc.) dans le cadre de la mise en œuvre du PAR ;
- ☞ Effectuer la revue du registre des plaintes et griefs qui ont été enregistrées en lien avec les modalités d'indemnisation et de libération du site et identifier toute



plainte non traitée, depuis la préparation du PAR jusqu'à la date de réalisation de l'audit ;

- ☞ évaluer le fonctionnement et l'efficacité des organes de mise en œuvre des mesures du PAR ;
- ☞ évaluer l'efficacité dans la mise en œuvre des mesures de compensation des biens affectés en conformité avec les dispositions prévues dans le PAR (il s'agit d'identifier les conformités et non conformités liées à la mise en œuvre du PAR) ;
- ☞ formuler des recommandations et proposer un plan d'actions pour corriger les non-conformités identifiées, les coûts, les responsables de mise en œuvre et les échéances, avant le démarrage des travaux sur le site
- ☞ présenter les leçons tirées de la mise en œuvre des PAR, faire des recommandations pour capitaliser les acquis et corriger les insuffisances pour des projets similaires et futurs.

3- La mission sera réalisée pendant une durée totale de trente-cinq (35) jours ouvrés.

4- Les Termes de référence contenant les mandats détaillés de la mission sont joints à cet avis à la manifestation d'intérêt à l'annexe 3. Ils sont également disponibles sur le site web de la Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU), sur le site de l'APIEx et dgMarket.

5- Le Directeur Juridique de la Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU), représentant l'Autorité Contractante, invite les Consultants (individuels) éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des Services. Les Consultants (individuels) intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications et l'expérience pertinente requises pour exécuter les services.

6- Les critères de présélection sont les suivantes :

Critères/Sous-Critères	Pondération
1.) Qualification (Diplômes)	10 points
Avoir un diplôme universitaire (BAC+5 au moins) en sciences sociales (sociologie, géographie, économie, droit, gestion de projet, etc.) ou tout autre diplômes équivalent. (A raison de 0 ou 10 points)	10 points

Critères/Sous-Critères	Pondération
2.) Expériences Générales	05 points
<p>Avoir une expérience professionnelle d'une durée minimum de huit (8) années dans le domaine de la réinstallation involontaire et en évaluation sociale des projets (élaboration de CPR, de PAR, de rapport de mise en œuvre de PARs, d'audit de PARs et d'élaboration des PMPP).</p> <p>(A raison de 0 ou 5 points)</p>	5 points
3.) Expériences spécifiques du consultant en rapport avec la mission	85 points
<p>Avoir une connaissance confirmée des procédures et politiques de sauvegarde environnementale et sociale des bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale et avoir participé au cours sur les Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale prouvé par une attestation délivrée par une structure compétente.</p> <p>(A raison de 0 ou 10 points)</p>	10 points
<p>Avoir au moins deux (02) expériences spécifiques dans la réalisation de CPR des projets de développement financés par la Banque Mondiale ou autre partenaire technique et financier ayant des normes similaires, au cours des cinq (05) dernières années.</p> <p>(A raison de 05 points par mission)</p>	10 points
<p>Avoir au moins quatre (04) expériences spécifiques dans l'élaboration des PARs des projets de développement financés par la Banque Mondiale ou autre partenaire technique et financier ayant des normes similaires, au cours des cinq (05) dernières années</p> <p>(A raison de 05 points par mission)</p>	20 points
<p>Avoir au moins deux (02) expériences spécifiques dans la mise en œuvre des PARs des projets de développement financés par la Banque Mondiale ou autre partenaire technique et financier ayant des normes similaires, au cours des cinq (05) dernières années</p>	20 points



Handwritten blue initials.

Critères/Sous-Critères	Pondération
(A raison de 10 points par mission)	
Avoir au moins trois (03) expériences spécifiques dans la réalisation des missions d'audit social de projets de développement, dont au moins 1 audit de PAR financés par la Banque Mondiale ou autre partenaire technique et financier ayant des normes similaires au cours des cinq (05) dernières années. (A raison de 05 points par mission)	15 points
Avoir au moins deux (02) expériences spécifiques dans l'élaboration des Plans de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). (A raison de 05 points par mission)	10 points
TOTAL	100 points



En cas d'égalité de scores, il sera retenu le Consultant ayant plus de missions de réalisation et de mise en œuvre de Plan d'Action de Réinstallation pour des institutions financières ou systèmes de management environnemental pour des organismes publics désirant gérer leurs responsabilités environnementales et sociales.

Une note minimum de 80 points sur 100 est requise pour être qualifié afin de s'assurer de la bonne compétence professionnelle du meilleur candidat qui sera invité à proposer une offre technique et financière.

A l'issue de l'évaluation des Curriculum Vitae (CV), il sera demandé au candidat ayant obtenu le Meilleur score, une proposition financière et une proposition technique sur la base des Termes De Référence (TDR). Les propositions feront l'objet de négociations. Le consultant retenu sera celui le mieux qualifié, expérimenté et capable de mener à bien la mission.

7- Le dossier de manifestation d'intérêt comprendra :

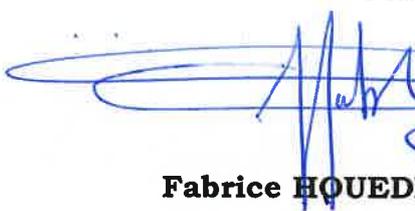
- une lettre de manifestation d'intérêt précisant la mission dont le modèle est joint en annexe 1,

- un Curriculum Vitae (CV) récent, daté, signé et faisant ressortir les diplômes, formations, expériences, les compétences et aptitudes du candidat dans le domaine de la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation.
 - Décrire les références techniques des missions similaires accompagnées d'attestation de bonne fin d'exécution et du diplôme dans le tableau en annexe 2 (toute mission citée non soutenue par la preuve ci-dessus indiquée ne sera pas prise en compte).
- 8- L'attention des Consultants intéressés est attirée sur les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III du « Règlement sur la passation des marchés publics pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement » de la Banque mondiale, juillet 2016, actualisé en Novembre 2017 et Août 2018, (« Réglementation »), qui décrit la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.
- 9- Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode « **Sélection de consultant Individuel** » décrite au paragraphe 7.34 à 7.39 du « Règlement sur la passation des marchés publics pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement » de la Banque mondiale, juillet 2016, actualisé en Novembre 2017 et Août 2018.
- 10- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires pendant les heures de bureau, du lundi au vendredi, de **8h 00mn à 12h 30mn et de 14h 00mn à 17h 30mn** (heures locales), à l'adresse ci-après :
- Secrétariat Administratif de la Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU) sis au 5ième Etage, Immeuble NSIA Assurance, Blvd Saint Michel, face au Centre de Promotion de l'Artisanat, Quartier Gbégamey, 01 BP 9148 COTONOU, Tél : +229 21 31 54 01, Courriel : procurement@simaubenin.com.**
- 11- Les manifestations d'intérêt rédigées en français constituées d'un (01) original et de deux (02) copies et une version électronique sur Clé USB doivent être déposées sous plis fermés portant la mention : « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant pour la mission d'audit de la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation du projet de construction du pôle agroalimentaire de l'agglomération du Grand Nokoué à Abomey-Calavi** » . A n'ouvrir qu'en présence de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE).

- 12- Les Consultants intéressés à soumettre un dossier à manifestation d'intérêt doivent exprimer leur intérêt en envoyant un courrier électronique pour demander l'Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI) comprenant leurs coordonnées complètes à l'adresse E-mail : procurement@simaubenin.com.
- 13- Les manifestations d'intérêt doivent parvenir à l'adresse ci-dessous au plus tard le 05 janvier 2024 à **10 heures 00** (Heures locales, Heure GMT + 1).
- 14- Les manifestations d'intérêt peuvent également être envoyées par voie électronique **en fichier PDF unique** à l'adresse E-mail : procurement@simaubenin.com.
- 15- Les manifestations d'intérêt envoyées seront ouvertes le même jour à 10 heures 30 mn dans la **salle de réunion de la SIMAU, sise au 5ième Etage, Immeuble NSIA Assurance, Blvd Saint Michel, face au Centre de Promotion de l'Artisanat, Quartier Gbégamey, Cotonou.**
E-mail : procurement@simaubenin.com
Tél. : +229 21 31 54 01

Cotonou, le 20 décembre 2023

Pour l'Autorité Contractante,
Le **Directeur Juridique**


Fabrice HOUEDE

